

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
17 AOÛT 2015 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 15-08-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 17 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 15-08-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of August 17, 2015.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 1 et 2 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 8.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juillet 2015

RÉSOLUTION N° 15-08-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juillet 2015

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juillet 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 juillet 2015 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

RESOLUTION NO. 15-08-02

Subject: Adoption of Minutes of July 13, 2015 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of July 13, 2015, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of July 13, 2015.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats
- .2 Liste des chèques
- .3 Liste des commandes - juillet 5 000 \$
- .4 Liste des commandes - juillet 25 000 \$
- .5 Rapport - ressources humaines
- .6 Permis et certificats

6. Immunité conditionnelle en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau

RÉSOLUTION N° 15-08-03

Objet : Immunité conditionnelle en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau

ATTENDU QUE les sinistres et les réclamations reliés aux dommages causés par l'eau ne cessent de croître, selon les études et statistiques disponibles sur le sujet au Canada et au Québec;

ATTENDU QUE la situation du climat (hausse ou baisse des températures) provoque des précipitations que les infrastructures actuelles, leur conception, leur installation, ne peuvent contenir ou des situations auxquelles elles ne peuvent résister (froid intense, bris);

ATTENDU QUE les représentants de l'industrie de l'assurance réfléchissent à diverses solutions, notamment celle de hausser de façon considérable les primes d'assurances de dommages ou celle de cesser d'offrir de l'assurance pour ce genre de dommages;

RESOLUTION N° 15-08-03

Subject : Conditional immunity for municipalities regarding water damage claims

WHEREAS, according to the studies and statistics available on the subject in Canada and Quebec, the losses and claims related to damage caused by water are continuing to increase;

WHEREAS the climate situation (higher and lower temperatures) causes precipitation that current infrastructures, due to their design and installation, are unable to handle and situations that they are unable to withstand (intense cold, breakage);

WHEREAS insurance industry representatives are considering various solutions, in particular significantly raising property/casualty insurance premiums and ceasing to provide insurance coverage for this type of loss;

ATTENDU QUE les autorités municipales doivent examiner leur façon de rendre les services et les citoyens doivent réfléchir à leurs habitudes de vie et de consommation, afin de prévenir et de réduire les risques ainsi que les dommages causés par l'eau;

ATTENDU QUE le comité national des délégués en assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec ainsi que le conseil d'administration de l'UMQ souhaitent demander au Gouvernement du Québec l'immunité conditionnelle des municipalités en matière de réclamations reliées aux dommages causés par l'eau;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'appuyer le projet d'immunité conditionnelle pour les municipalités en regard des risques et les dommages causés par l'eau, proposé par l'Union des municipalités du Québec auprès du Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité

RÉSOLUTION N° 15-08-04

Objet : Regroupement d'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.9.1 et s de la Loi sur les cités et villes, la municipalité de Mont-Royal souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité, pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De joindre le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité pour la période prévue à l'entente jointe aux présentes;

WHEREAS municipal authorities must examine how they provide services and citizens must reflect on their lifestyle and consumption habits in order to prevent and reduce risks and losses caused by water;

WHEREAS the national committee of property/casualty insurance delegates of the Union of Quebec Municipalities and the board of directors of the UQM wish to request from the Quebec government conditional immunity for municipalities regarding water damage claims;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To support the proposal for conditional immunity for municipalities regarding risks and damage caused by water made by the Union of Quebec Municipalities to the Quebec government.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-08-04

Subject : Buying group for the group purchase of reputation and privacy protection insurance for elected officials and senior public servants and penal health and safety liability insurance

WHEREAS, in conformance with section 29.9.1 of the Cities and Towns Act, Town of Mount Royal wishes to join with the Union of Quebec Municipalities and its group for the group purchase of reputation and privacy protection insurance for elected officials and senior public servants and penal health and safety liability insurance for the period specified in the agreement appended hereto;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To join the buying group of the Union of Quebec Municipalities in order to purchase a reputation and privacy protection insurance and penal health and safety liability insurance policy for the period specified in the agreement appended hereto;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité».

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

8. Délégation de pouvoir - directrice générale

RÉSOLUTION N° 15-08-05

Objet : Délégation de pouvoir - directrice générale

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De nommer Me Alexandre Verdy, greffier et directeur des affaires publiques pour remplacer la directrice générale et pour agir en son nom, en cas d'absence ou d'incapacité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Journée nationale des aînés

RÉSOLUTION N° 15-08-06

Objet : Journée nationale des aînés

ATTENDU QUE le 1er octobre, des collectivités partout au Canada marqueront ensemble la Journée nationale des aînés;

ATTENDU QUE les aînés de la Ville de Mont-Royal sont présents dans tous les aspects de nos vies : ils sont nos parents, nos grands-parents, nos enseignants, nos bénévoles, nos mentors, nos voisins et nos collègues de travail;

ATTENDU QUE la Journée nationale des aînés est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leur famille et leurs milieux de travail;

ATTENDU QUE chaque jour, les aînés de Mont-Royal contribuent grandement, et que nous apprécions ce qu'ils font;

To authorize the mayor and Town clerk to execute, for and on behalf of the municipality, the agreement titled "ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité".

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

RESOLUTION N° 15-08-05

Subject : Delegation of Authority - Town Manager

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To name Me Alexandre Verdy, Town Clerk and Director of Public Affairs to replace the Town Manager and act in her stead in the event of absence or disability.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-08-06

Subject : National Seniors Day

WHEREAS, on October 1, communities across Canada will join together to recognize National Seniors Day; and ;

WHEREAS, seniors in Town of Mount Royal are present in all aspects of our lives: they are our parents, our grandparents, our teachers, our volunteers, our mentors, our neighbours and our coworkers; and;

WHEREAS, National Seniors Day focuses on celebrating and recognizing the contributions made by seniors to better their communities, families and workplaces; and;

WHEREAS, every day, seniors right here in Town of Mount Royal make a big difference and we value what they are doing;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De proclamer le 1er octobre Journée nationale des aînés, et d'encourager nos concitoyens et concitoyennes à reconnaître le rôle crucial que jouent les Canadiens et les Canadiennes âgés dans notre collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To proclaim October 1, as National Seniors Day, and urge our fellow citizens to recognize the crucial role played by older Canadians in our community.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Commission du conseil sur l'environnement

RÉSOLUTION N° 15-08-07

Objet : Commission du conseil sur l'environnement

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De créer une commission du conseil sur l'environnement formée de 6 membres : un membre du conseil agissant à titre de président, la directrice générale et 4 citoyens;

De nommer Mme Minh-Diem Le Thi présidente de la commission du conseil sur l'environnement;

D'adopter les règles de la commission ci-jointes (daté du 3 août 2015).

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

RESOLUTION N° 15-08-07

Subject : Commission on the Environment

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To form a commission of council on the environment composed of 6 members: one member of council acting as president, the Town Manager and 4 citizens;

To name Mrs. Minh-Diem Le Thi president of the commission on the environment;

To adopt the rules for the commission attached herewith (dated August 3, 2015).

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

11. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 15-08-08

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er juillet au 31 juillet 2015:

RESOLUTION N° 15-08-08

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between July 1st and July 31th, 2015:

Salaires et avantages sociaux:	1 727 951 \$	Salaries and fringe benefits:	\$1,727,951
Fournisseurs:	1 060 350 \$	Suppliers:	\$1,060,350
Achat d'eau:	(31 776) \$	Water purchase:	\$(31,776)
Assurances:	2 649 \$	Insurance:	\$2,649
Frais de financement:	472 \$	Financing costs:	\$472
Total des déboursés:	2 759 646 \$	Total disbursements:	\$2,759,646

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2014

RÉSOLUTION N° 15-08-09

RESOLUTION N° 15-08-09

Objet : Liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement des taxes 2014

Subject : List of immovables for sale for non-payment of 2014 taxes

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De prendre acte de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières et la tarification d'eau imposés en 2014 n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

To receive the statement showing the immovables on which the taxes, the transfer of duties assessed and the water consumption for 2014 are unpaid, in whole or in part;

D'ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique au bureau du Conseil, le 29 octobre 2015, en la manière prescrite par la Loi.

To order the town clerk to sell these immovables at a public auction to be held at the office of Council, on October 29, 2015, in the manner prescribed by law.

D'autoriser, en vertu de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), la trésorière, Mme Nathalie Rhéaume, à enchérir pour et au nom de la Ville, sur les immeubles faisant l'objet de la vente, sans dépasser le montant des arriérés dus à la Ville de Mont-Royal et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

To authorize, in accordance with section 536 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), Treasurer, Mrs. Nathalie Rhéaume, to bid for and on behalf of Town of Mount Royal, on the immovables to be sold by auction, without exceeding the amount of arrears owed to the Town of Mount Royal and to the Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Radiation d'un compte à recevoir

RÉSOLUTION N° 15-08-10

RESOLUTION N° 15-08-10

Objet : Radiation d'un compte à recevoir

Subject : Writing off of receivable

ATTENDU QU'UNE facture de 2 750,06 \$ a été émise à une tierce personne pour des dommages causés aux biens municipaux;

WHEREAS an invoice in the amount of \$2,750.06 was issued to a third part for damage caused to municipal property;

ATTENDU QU'au 17 août 2015, des intérêts et pénalité totalisant 150,69 \$ se sont ajoutés à la créance;

ATTENDU QUE la compagnie d'assurance représentant la tierce partie a transmis une offre de règlement de 2 750,06 \$ couvrant le coût des dommages subis par la Ville;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'accepter l'offre de règlement, de 2 750,06 \$, déposée par la compagnie d'assurance représentant les résidents du 444 avenue Portland, pour les dommages causés au bien public lors d'un incident survenu en 2014;

D'annuler la somme totale de 150,69 \$ représentant les intérêts et la pénalité sur la créance à recevoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Services bancaires

RÉSOLUTION N° 15-08-11

Objet : Services bancaires

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De renouveler le contrat désignant la Banque Nationale du Canada à titre d'institution bancaire de la Ville de Mont-Royal jusqu'au 31 décembre 2016;

D'annuler la marge de crédit de 500 000 \$ consentie par la Banque Nationale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Entente concernant la Passerelle Isabey-Darnley

RÉSOLUTION N° 15-08-12

Objet : Entente concernant la Passerelle Isabey-Darnley

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu:

WHEREAS on August 17, 2015, interest and fines totalling \$150.69 were added to the amount due;

WHEREAS the insurance company representing the third party has sent an offer of settlement of \$2,750.06 covering the cost of the damage sustained by the Town;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To accept the offer of settlement of \$2,750.06 submitted by the insurance company representing the residents of 444 Portland Avenue for the damage caused to public property during an incident that occurred in 2014;

To write off the total amount of \$150.69 corresponding to the interest and fines on the amount originally due.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-08-11

Subject : Banking services

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To renew the contract designating the National Bank of Canada as a financial institution of the Town of Mount Royal until December 31, 2016;

To cancel the line of credit of \$ 500,000 granted by the National Bank.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-08-12

Subject : Agreement concerning the Isabey-Darnley Footbridge

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser le maire ou son suppléant et le greffier à signer, au nom de la Ville, tout document d'entente avec la Ville de Montréal relatif à la passerelle Isabey-Darnley, et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Mayor or the acting Mayor and the Town Clerk to sign, on behalf of the Town, all agreement documents with the City of Montreal, regarding the Isabey-Darnley Footbridge, in the Town's best interests.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Remplacement du système de chauffage et de la fournaise au 180, chemin Clyde

RÉSOLUTION N° 15-08-13

Objet : Remplacement du système de chauffage et de la fournaise au 180, chemin Clyde

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 226 000 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de la fournaise et du système de chauffage au 180, chemin Clyde;

D'accorder à L'HEUREUX MONGEAU JC LAUZON 9106-4154 QUEBEC INC. le contrat (C-2015-58) à cette fin, à prix forfaitaire soumis, soit au montant de 206 840,03 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relative à ce contrat;

D'autoriser une dépense de 3 500 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels de surveillance pour le remplacement de la fournaise et du système de chauffage au 180, chemin Clyde;

D'accorder à GENISERV GÉNIE-CONSEIL la Partie 3 du contrat (C-2014-81) à cette fin, à prix forfaitaire soumis, soit au montant de 3 104,33 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission relatifs à ce contrat;

D'autoriser un virement budgétaire d'investissement de 40 000 \$ au PTI en provenance du projet 2 044 - Travaux de maçonnerie - Ateliers municipaux - 180 Clyde vers le projet 2 034 - Remplacement fournaise et système de chauffage - bureaux administratifs - 180 Clyde.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Imputation :
Projet : 2 034 (PTI 2014) - Remplacement fournaise et système de chauffage - bureaux administratifs - 180 Clyde

Compte budgétaire : 22-300-00-723.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-08-13

Subject : Replacement of the heating system and the boiler at 180 Clyde Road

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expenditure of \$226,000 (taxes included) for the replacement of the boiler and heating system at 180, Clyde road;

To award to L'HEUREUX MONGEAU JC LAUZON 9106-4154 QUEBEC INC. the contract (C-2015-58) for this purpose at the lump-sum price submitted, for a total of \$206,840.03 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To authorize an expenditure of \$3,500 (taxes included) for site supervision professional services for the replacement of the boiler and heating at 180, Clyde road;

To award to GENISERV GÉNIE-CONSEIL the Portion 3 of contract (C-2014-81) for this purpose at the lump-sum price submitted, for a total of \$3,104.33 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To authorize a PTI budget transfer of \$40,000 from project 2 044 - "Travaux de maçonnerie - Ateliers municipaux - 180 Clyde" towards projet 2 034 - "Remplacement fournaise et système de chauffage - bureaux administratifs - 180 Clyde".

To charge these expenditures as follows:

Appropriation:
Project : 2 034 (PTI 2014) - "Remplacement fournaise et système de chauffage - bureaux administratifs - 180 Clyde "

Budget account: 22-300-00-723.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Nouveaux équipements de télécom (radios, consoles)

RÉSOLUTION N° 15-08-14

Objet : Nouveaux équipements de télécom (radios, consoles)

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 219 026 \$ (taxes incluses) pour la fourniture de nouveaux équipements de radiocommunication, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser l'acquisition des nouveaux équipements de télécom en vue de l'intégration de la Ville de Mont-Royal au projet SERAM;

D'autoriser, à cette fin, à la VILLE DE MONTRÉAL, le paiement des équipements de télécom requis par la Ville de Mont-Royal pour un montant total de 184 922,14 \$ (taxes incluses);

De prendre les actions requises auprès de Bell Mobilité Radio pour mettre fin à leur contrat de 2003;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance:
Règlement d'emprunt E-1501

Imputation:
Projet : 2 055 - Nouveaux équipements de télécom (radios, consoles)

Compte budgétaire : 22-300-00-761

Contrat : 184 922,14 \$ (taxes incluses)
Crédits : 200 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Peinture de lampadaires

RÉSOLUTION N° 15-08-15

Objet : Peinture de lampadaires

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 66 000 \$ (taxes incluses) en 2015 pour la peinture de lampadaires, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 15-08-14

Subject : New telecom equipment (radios, consoles)

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$219,026 (taxes included) for the supply of telecom equipment, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize the supply of telecom equipment for the integration of the Town of Mount Royal to the SERAM project;

To authorize the payment to the VILLE DE MONTRÉAL of the purchase of the telecom equipment required by the Town of Mount Royal for a total of \$184,922.14 (taxes included);

To take the necessary steps with Bell Mobilité Radio in order to terminate their contact of 2003;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan by-law E-1501

Appropriation:
Project: 2 055 - "Nouveaux équipements de télécom (radios, consoles)"

Budget account: 22-300-00-761

Contract: \$184,922.14 (taxes included)
Credits: \$ 200 000.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 15-08-15

Subject : Painting of lampstandards

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$66,000 (taxes included) in 2015 for the painting of lampstandards, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à LES PEINTRES CHAMAR INC. le contrat (C-2015-20) à cette fin, au prix unitaire soumis, soit au montant de 39 533,85 \$ (taxes incluses) pour la saison 2015 conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2015

Imputation :
02-340-00-458 - Services extérieurs - Peinture de lampadaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to LES PEINTRES CHAMAR INC. the contract (C-2015-20) to undertake these works with the unit price submitted for the amount of \$39,533.85 (taxes included) for the 2015 season, in accordance with the tender documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source :
Operating budget 2015

Appropriation :
02-340-00-458 - "Services extérieurs - Peinture de lampadaires".

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Fourniture et livraison de deux (2) lames chasse-neige

RÉSOLUTION N° 15-08-16

Objet : Fourniture et livraison de deux (2) lames chasse-neige

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 54 020,62 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de deux (2) lames chasse-neige à orientation hydraulique ultra robuste, déglaceuse HD, de marque Côté, modèle LC4000, neuves 2015 (sans équivalent), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à W. CÔTÉ ET FILS LTÉE le contrat (C-2015-64) à cette fin, au prix unitaire soumis, pour un total de 54 020,62 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Réserve financière pour véhicules lourds

Imputation:
Projet : 1 095 - Achat de 2 chasse neige lame déglaçantes

Compte budgétaire : 22-300-00-751

Contrat : 54 020,62 \$ (taxes incluses)
Crédits : 49 328,03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-08-16

Subject : Supply and Delivery of two (2) Snow Plow Blades

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$54,020.62 (taxes included) for the supply and delivery of two (2) ultra-durable snow plow blades, with hydraulic steering, HD de-icer, new 2015 model LC4000 (no equivalent), which includes, as needed, all accessory costs;

To award to W. CÔTÉ ET FILS LTÉE the contract (C-2015-64) for this equipment, for the unit price submitted, for a total of \$54,020.62 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Heavy-Duty Vehicle Financial Reserve

Appropriation:
Project: 1095 - "Achat de 2 chasse neige lame déglaçantes"

Budget account: 22-300-00-751

Contract: \$54,020.62 (taxes included)
Credits: \$49,328.03.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Entretien ménager des locaux: 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt

RÉSOLUTION N° 15-08-17

Objet : Entretien ménager des locaux: 10-20, avenue Roosevelt et 40, avenue Roosevelt

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 13 802 \$ en 2015 pour l'entretien ménager de locaux au 10-20 avenue Roosevelt, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 27 606 \$ en 2016 pour l'entretien ménager de locaux au 10-20 et 40 avenue Roosevelt, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à PLACEMENT POTENTIEL INC. le contrat d'entretien ménager au 10-20 avenue Roosevelt et 40 avenue Roosevelt (C-2015-69) à cette fin aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant total de 37 643,44 \$ (exonéré de taxes) pour la période comprise entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016, conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015

Imputation:
02-222-01-447 - Services extérieurs - Autres 13 802 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation :
02-222-01-447 - Services extérieurs - Autres 27 606 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-08-17

Subject : Cleaning services of the inside of the premises at 10-20 Roosevelt Avenue and 40 Roosevelt Avenue

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$13 802 in 2015 to execute the household cleaning services of premises at 10-20 Roosevelt Avenue, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$27 606 in 2016 to execute the household cleaning services of premises at 10-20 and 40 Roosevelt Avenue, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to PLACEMENT POTENTIEL INC. the contract (C-2015-69), for the household cleaning services of the premises at 10-20 Roosevelt Avenue and 40 Roosevelt avenue, to undertake these works with the unit and lump sum prices submitted, for the total amount of \$37,643.44 (tax-exempt) for the period between September 1st, 2015 and August 31st, 2016, all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2015

Appropriation:
02-222-01-447 - "Services extérieurs - Autres" \$13,802

Source:
Operating Budget 2016

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Appropriation :
02-222-01-447 - "Services extérieurs - Autres" \$27,606.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Achat de véhicule - Sécurité publique no 702

RÉSOLUTION N° 15-08-18

Objet : Achat de véhicule - Sécurité publique no 702

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 47 000 \$ pour la fourniture et la livraison d'un (1) véhicule utilitaire sport neuf, Subaru Forester, modèle 2015 ou plus récent avec option PZEV.

D'accorder à 3588025 CANADA INC. (SUBARU DES SOURCES) le contrat (C-2015-47A) à cette fin, aux prix soumis, soit 35 510,06 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'affecter un montant de 47 000 \$ (taxes incluses) du surplus accumulé pour acquitter cette dépense en immobilisation;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Surplus accumulé

Imputation :
Projet : 3 015 - Achat de véhicule - Sécurité publique no 702

Compte budgétaire : 22-200-00-741.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-08-18

Subject : Vehicle purchase - Public security No.702

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorise an expense for the amount of \$47,000 taxes included for the supply and delivery of one (1) new Subaru Forester Sport Utility Vehicle, 2015 or more recent model with PZEV option;

To award to 3588025 CANADA INC. (SUBARU DES SOURCES) the contract (C-2015-47A) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$35,510.06 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To use \$47,000 (taxes included) from the accumulated surplus to finance this expenditure;

To charge these expenditures as follows:

Source :
Accumulated Budget

Appropriation :
Project: 3 015 - "Achat de véhicule - Sécurité publique no. 702"

Budget account: 22-200-00-741.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels d'ingénierie - Remplacement de l'éclairage intérieur à l'aréna

RÉSOLUTION N° 15-08-19

Objet : Système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels d'ingénierie - Remplacement de l'éclairage intérieur à l'aréna

ATTENDU que conformément à l'article 573.1.0.1.1. de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels à exercice exclusif de plus 25 000 \$;

RESOLUTION N° 15-08-19

Subject : Bid Weighting and Evaluation System for Engineering Professional Services - Interior lighting replacement at the arena

WHEREAS under section 573.1.0.1.1 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., c. C-19), where a contract for exclusive professional services for more than \$25,000 is to be awarded, Council shall use a bid weighting and evaluating system;

ATTENDU que la Ville utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dans le cadre du mandat de services professionnels d'ingénierie pour le remplacement de l'éclairage intérieur de l'aréna;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels d'ingénierie pour le remplacement de l'éclairage intérieur de l'aréna;

De désigner Mmes Isabel Tardif et Hala Gébrine et M. Daniel Verner membres du comité de sélection pour l'évaluation des soumissions dans le cadre de ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the Town will use a bid weighting and evaluating system for awarding a contract for engineering professional services for interior lighting replacement at the arena;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for engineering professional services for interior lighting replacement inside the arena;

To appoint Mrs. Isabel Tardif, Mrs. Hala Gébrine and Mr. Daniel Verner as members of the selection committee responsible for evaluating the proposals for this contract.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Dépense supplémentaire pour le fauchage des hautes herbes

RÉSOLUTION N° 15-08-20

Objet : Dépense supplémentaire pour le fauchage des hautes herbes

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 2 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat C-2014-14 pour le fauchage des hautes herbes dans les endroits publics accordé à PAYSAGISTE OLYMPIA;

D'imputer la dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015

Imputation :
02-761-00-447 - Services externes - Entretien des pelouses

Contrat : 2 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 1 826,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 15-08-20

Subject : Additional expenditure for the mowing of grass

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an additional expenditure for the amount of \$2,000 (taxes included) under the contract C-2014-14 for the mowing of grass in public areas awarded to PAYSAGISTE OLYMPIA ;

To charge the expenses related to this contract as follows :

Source :
Operating Budget 2015

Appropriation :
02-761-00-447 - « Services externes - Entretien des pelouses »

Contract : 2 000 \$ (taxes included)
Credit : 1 826.27 \$.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 15-08-21

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Avant le début des délibérations sur ce point, le conseiller Joseph Daoura déclare son intérêt pécuniaire particulier

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de modifier la proposition principale comme suit :

« ATTENDU le caractère Cité-jardin de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU le bien collectif que constituent les vues urbaines de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU le bien collectif que constitue l'architecture caractéristique des phases de développement (phases I, II et III inscrites au PIIA) de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU le bien collectif que constitue le couvert végétal des terrains publics et privés de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU le rôle du CCU de promouvoir et de préserver le cadre bâti, les vues urbaines et le couvert végétal de Ville Mont-Royal ;

ATTENDU que certains dossiers émanant de la séance du CCU du 17 juillet 2015 posent problème, à savoir les résidences suivantes :

- 292 Lockhart: l'agrandissement arrière entraîne un volume du bâti important (+50% du volume actuel) et une perte significative du couvert végétal;
- 544 Inverness: maison jumelée dont l'agrandissement sur la cour latérale va briser l'harmonie entre les deux maisons;

ATTENDU que certains dossiers émanant de la séance du CCU du 7 août 2015 posent problème, à savoir les résidences suivantes :

RESOLUTION N° 15-08-21

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion as followed:

“WHEREAS the Garden City character of Town of Mount Royal;

WHEREAS the public good constituted by the townscapes of Town of Mount Royal;

WHEREAS the public good constituted by the architecture characteristic of the development phases (phases I, II and III as described in the PIIA) of Town of Mount Royal;

WHEREAS the public good constituted by the vegetation cover of public and private land in Town of Mount Royal;

WHEREAS the role of the CCU to promote and preserve the built environment, townscapes and vegetation cover Town of Mount Royal;

WHEREAS some files from the July 17, 2015, CCU meeting are problematic, namely those concerning the following residential properties:

- 292 Lockhart: the expansion at the back of the building entails a sizeable increase in volume (more than 50% of the current volume) and a significant loss of the vegetation cover;
- 544 Inverness: a semi-detached house whose expansion into the side yard will destroy the harmony between the two halves;

WHEREAS some files from the August 7, 2015, CCU meeting are problematic, namely those concerning the following residential properties:

- 149 Appin: la nouvelle terrasse et l'aménagement du terrain pourrait entraîner la disparition d'une surface importante du couvert végétal de la partie arrière du terrain selon le recouvrement choisi. Un recouvrement végétal doit être précisé avant approbation.

Il est proposé de retirer les dossiers énumérés plus haut de la proposition apparaissant au point « Urbanisme » et de les retourner au CCU pour les rendre plus conformes aux caractéristiques particulières de Ville Mont-Royal décrites dans les attendus de la proposition. ».

Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

PROPOSITION PRINCIPALE

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 17 juillet 2015:

Plan N°2 : 511, Glengarry pour « Changer la couverture du toit pour un système de bardeaux métallique (modèle: Metro Tiles) »; Sous réserve de : « simplifier le profil du bardeau; style Metro Shingle et opter pour des couleurs neutres plutôt que 'Terra Cotta'. Le bardeau de style méditerranéen ne va pas avec celui de la maison »;

Plan N°3 : 155, Lockhart pour « Modification au permis – finis du vestibule »; Sous réserve : « sans lignes de joints horizontaux et verticaux »;

Plan N°4: 380, Lazard pour « Agrandir les ouvertures de fenêtres au sous-sol et refaire les margelles »;

Plan N°6 : 432, Grenfell pour « Agrandissement arrière au 2ème étage et approbation d'aluminium gris »; Sous réserve : « Les dessins doivent être mis à l'échelle pour émission du permis »;

Plan N°7 : 292, Lockhart pour « Agrandissement d'un étage vers la cour arrière »;

Plan N°8 : 236, Portland pour « Rénovation extérieure – changer le revêtement aluminium à l'étage pour de l'acrylique »; Sous réserve : « la frise doit être dans le même matériau que le soffite existant et non pas en stucco »;

Plan N°9: 155-157, Kindersley pour « Balcon en bois aux 2 étages »;

149 Appin: the new patio and landscaping of the property could entail the disappearance of a significant portion of the vegetation cover of the back yard, depending on the covering selected. A plant covering must be specified before approval.

It is moved to strike the above-mentioned files from the motion appearing under the "Urban planning" heading and to send them back to the CCU to bring them more into line with the special characteristics of Town of Mount Royal described in the considering clauses above."

This motion failed for lack of second.

MAIN MOTION

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on July 17, 2015:

Plan No.2: 511 Glengarry for " Changing the shingle to a metal system roofing (type: Metro Tiles)"; Subject to: "simplify shingle profile; Metro Shingle style and go neutral colors rather than the terra cotta. The Mediterranean style shingle does not go with the home";

Plan No.3: 155 Lockhart for "Modification to issued permit – vestibule finishes"; Subject to: "no horizontal and vertical joint lines";

Plan No.4: 380 Lazard for "Enlarging the basement window openings and re-doing the sills";

Plan No.6: 432 Grenfell for "Rear addition to the 2d floor" and addition of grey aluminium; Subject to: " Drawings to be drawn to scale for issuance";

Plan No.7: 292 Lockhart for "One storey addition towards the rear yard";

Plan No.8: 236 Portland for "Exterior renovation - changing the storey's aluminum siding to acrylic"; Subject to: " frieze to be in same material as existing soffit and not in stucco";

Plan No.9: 155-157 Kindersley for "Wood balcony to the two floors";

Plan N°11 : 445, Trenton pour « Terrasse en bois »;

Plan No.11: 445 Trenton for "Wood deck";

Plan N°12 : 900, Marlboro pour « Modification au plan approuvé – enlever la cheminée »;

Plan No.12: 900 Marlboro for "Modification to approved plan – remove the chimney";

Plan N°13 : 544, Inverness pour « Agrandissement arrière (1 étage) et latéral (2 étages) »; Sous réserve : « la sortie latérale du balcon empiète dans la marge de recul latérale; palier minimum avec marches – le palier doit être corrigé. Le moulage latéral ne devrait pas dépasser l'angle de la façade avant. »;

Plan No.13: 544 Inverness for "Rear addition (1 storey) and side addition (2 storeys)"; Subject to: side exit balcony encroaches into side setback; min. landing with steps only - landing to be corrected. Also side moulding should not go past front façade corner.

Plan N°14 : 546, Chester pour « Modification au permis émis – murets à l'entrée principale »;

Plan No.14: 546 Chester for "Modification to issued permit – main entrance walls";

Plan N°15 : 469, Greenoch pour « Modification au permis émis- grandeur des colonnes de la marquise et la fenêtre en saillie (déjà construit) »; Sous réserve de : « peindre ou teindre le bois »;

Plan No.15: 469 Greenoch for "Modification to issued permit – Size of the canopy's columns and bay-window (already built)"; Subject to: "Must paint or stain wood";

Plan N°16 : 340, Mitchell pour « Galerie en pavé uni : déjà construit »;

Plan No.16: 340 Mitchell for "Uni-pave porch: already built";

Plan N°20 : Carré Lucerne pour « Enseigne murale sur bâtiment A et enseigne automne sur Lucerne à l'entrée Glengarry et les enseignes directionnelles »;

Plan No.20: Carré Lucerne for "Wall mounted sign on Building A and post-sign on Lucerne at Glengarry entrance and directional signs";

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 7 août 2015:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on August 7, 2015:

Plan N°1 : 126, Cornwall pour « Terrasse arrière »;

Plan No.1: 126 Cornwall for "Rear deck";

Plan N°2 : 141, Kenaston pour « Modification à la véranda arrière et terrasse »; Sous réserve de : « Vérifier les fondations – Les plans de structure pour la terrasse sont requis »;

Plan No.2: 141 Kenaston for "Modification to the rear veranda and deck"; Subject to: "Verification of foundations. Structural drawings for the terrace are required";

Plan N°4 : 2145, Hanover pour « Agrandissement arrière et avant »; Sous réserve de : « Fournir un échantillon de couleur du 'Hardi Board' »;

Plan No.4: 2145 Hanover for "Rear and front addition"; Subject to: "Must provide sample color for 'Hardi Board'";

Plan N°5 : 748, Algonquin pour « Modification extérieure – Revêtement »; Le CCU suggère de conserver les couleurs contrastées dans le pignon »;

Plan No.5: 748 Algonquin for "Exterior modification - Siding"; CCU suggests to maintain contrasting color in the peak area;

Plan N°8 : 379, Simcoe pour « Modification au permis émis- Déjà construit (colonnes avant, matériaux autour des fenêtres et ouverture arrière) »;

Plan No.8: 379 Simcoe for "Modification to issued permit – Already built (front columns, materials around windows and rear opening)";

Plan N°12: 149, Appin pour « Terrasse »; Les deux options de garde-corps sont acceptables ;

Plan No.12: 149 Appin for "Deck"; Both railing options are acceptable;

Plan N°15 : 1350, Waterloo pour « Terrasse et garde-corps en aluminium (blanc) et changer le garde-corps avant pour un garde-corps en aluminium »;

Plan No.15: 1350 Waterloo for "Deck and aluminium railing (white) and changing the front railing to an aluminium one";

Plan N°17 : 265, Revere pour « Modification extérieure – insertion de brique »;

Plan N°19 : 267, Glengarry pour « Terrasse et aménagement paysager »;

Plan N° 21: 209, Lazard pour « Modification du permis – ouvertures et finitions - Agrandissement »;

Plan N°22 : 5950, Côte-de-Liesse pour « Enseigne d'identification et affiche »; L'approbation est conditionnelle aux restrictions dimensionnelles règlementaires applicables aux enseignes.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 17 juillet 2015:

Plan N°5: 31, Simcoe pour « Rénovation de la porte d'entrée et de la marquise »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Étant semi-détaché, le concept du toit de la marquise et la couleur des pilastres doivent se marier au voisin semi-détaché »;

Plan N°10 : 1755, Laird pour « Modification au plan approuvé- omission du garde-corps sur la marquise »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Refus de la demande de suppression du garde-corps au-dessus de l'entrée présentée en 2012 et de l'approbation de de la marquise. Le comité estime que le bâtiment nécessite le contraste que crée le garde-corps noir au-dessus de la marquise »;

Plan N°18 : 2340, Graham pour « Transformer une maison de style bungalow en cottage »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le concept ne s'intègre pas de façon réussie dans le paysage urbain existant. Les restrictions de hauteur du Règlement ne permettront jamais un agrandissement complet au 2e étage. Le comité maintient que l'ajout d'un 2e étage doit se prendre davantage dans le volume du toit »;

Plan N°19 : 122, Dobie pour « Re-soumission – Colonnes de la marquise avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Maintien du commentaire précédent de conserver les deux colonnes ou d'en mettre une plus grosse ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 7 août 2015:

Plan N°6 : 85, Lockhart pour « Nouvelle marquise avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La marquise ne rajoute pas de valeur à la maison. Le concept et la construction de la marquise ne rentrent pas dans règles architecturales habituelles (règles de l'art). Il est suggéré de consulter un professionnel de la conception »;

Plan No.17: 265 Revere for "Exterior modification – brick inserts";

Plan No.19: 267 Gengarry for "Deck and landscaping";

Plan No.21: 209 Lazard for "Modification to permit – openings and finishes - Addition";

Plan No.22: 5950 Côte-de-Liesse for "Identification sign and poster"; Approval is conditional to the signage by-laws' sizing restrictions.

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on July 17, 2015:

Plan No.5: 31 Simcoe for "Renovation of the front door and canopy"; REFUSED for the following reasons: "Being semi-detached, canopy's roof design and coloring of pilasters to match semi-detached neighbour";

Plan No.10: 1755 Laird for "Modification to the approved plan – omission of the canopy's railing" ; REFUSED for the following reasons: "Request for no railing above the 2012 entrance proposal and canopy approval is refused. Black railing above the canopy will add a contrast that the committee feels the building needs";

Plan No.18: 2340 Graham for "Turning a 'bungalow' style to a 'cottage' style home"; REFUSED for the following reasons: "The design is not a successful integration with the existing streetscape. The by-law height restriction will never allow a complete 2nd floor addition. Committee maintains comments that the 2nd floor addition to this house must be more in the roof volume. ";

Plan No.19: 122 Dobie for "Resubmission – front canopy's columns"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comment to keep both columns or introduce a new bigger one".

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on August 7, 2015:

Plan No.6: 85 Lockhart for "New front canopy"; REFUSED for the following reasons: "Canopy does not add value to the home. Canopy design and construction does not meet architectural standards (règles de l'art). Suggested consulting a design professional";

Plan N°11 : 62, Highfield pour « Agrandissement arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « ne s'intègre pas au style traditionnel de la maison existante. Un style précis n'est pas présenté. Il est suggéré de faire appel à un architecte pour le projet »;

Plan No.11: 62 Highfield for "Rear addition"; REFUSED for the following reasons: "Does not integrate with the traditional style of the existing home. No clear style is presented. Suggest to use an architect for the project";

Plan N°18 : 1376, Dumfries pour « Re-soumission (modifier les finis du vestibule) »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le CCU maintient son commentaire; le vestibule du voisin est bien intégré dans le style de la maison, d'où la raison d'autant plus grande de respecter le même style architectural conformément au règlement du PIIA sur les maisons semi-détachées. Maintenir le même style de pierre que la maison existante ».

Plan No.18: 1376 Dumfries for "Resubmission (modifying the vestibule finishes)"; REFUSED for the following reasons: "neighbor's vestibule is well integrated into the style of home, and all the more reason to respect the same architectural style as per the PIIA By-law on semi-detached. Maintain same type of stone as on existing home".

Abstention : le conseiller Joseph Daoura

Abstention : Councillor Joseph Daoura

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

ADOPTÉE PAR MAJORITÉ

CARRIED BY MAJORITY

25. Avis de motion du Projet de règlement no 1384-28 modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la vitesse

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1384-28 modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la vitesse

Subject : Notice of motion of Draft By-law No.1384-28 to amend Traffic and parking By-Law No.1384 with respect to speed

Le conseiller Joseph Daoura donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le projet de Règlement n° 1384-28 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la vitesse.

Councillor Joseph Daoura gives notice of motion that By-law No. 1384-28 to amend Traffic and parking By-Law 1384 with respect to speed will be introduced for adoption at a future sitting.

26. Adoption du projet de Règlement no 1436 sur l'utilisation des pesticides

RÉSOLUTION N° 15-08-22

RESOLUTION N° 15-08-22

Objet : Adoption du projet de Règlement no 1436 sur l'utilisation des pesticides

Subject : Adoption of By-Law No. 1436 Pesticide Use

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1436 sur l'utilisation des pesticides a été précédé d'un avis de motion donné le 13 juillet 2015;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1436 on Pesticide Use was preceded by a notice of motion given on July 13th, 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1436 sur l'utilisation des pesticides.

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1436 on Pesticide Use.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

- 27. Adoption du Règlement no 1384-27 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant de l'école St-Clément Ouest**

RÉSOLUTION N° 15-08-23

RESOLUTION N° 15-08-23

Objet : Adoption du Règlement no 1384-27 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant de l'école St-Clément Ouest

Subject : Adoption of By-law No. 1384-27 to amend Traffic and Parking By-law No. 1384 with respect to parking for teaching staff at St-Clément West School

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1384-27 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant de l'école St-Clément Ouest a été précédé d'un avis de motion donné le 13 juillet 2015;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1384-27 to amend Traffic and Parking By-law No. 1384 with respect to parking for teaching staff at St-Clément West School was preceded by a notice of motion given on July 13, 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1384-27 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant de l'école St-Clément Ouest.

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1384-27 to amend Traffic and Parking By-law No. 1384 with respect to parking for teaching staff at St-Clément West School.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

- 28. Orientations du conseil au conseil d'agglomération**

RÉSOLUTION N° 15-08-24

RESOLUTION N° 15-08-24

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 août 2015 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the August 20, 2015 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la réunion ordinaire du Conseil d'agglomération du 20 août 2015 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés lors de cette réunion et énumérés à l'ordre du jour ci-annexé pour faire partie intégrante de la présente résolution, en se basant sur l'information présentée lors de la réunion et ce dans les meilleurs intérêts de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

30. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 42 et 6 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 21 h 3.

31. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 15-08-25

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the Agglomeration Council Regular sitting on the August 20, 2015 and to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting and described in the attached agenda forming an integral part thereof based on the information presented during the meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 15-08-25

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 21:03.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy